



TEXTES ADOPTÉS

P8_TA(2016)0078

Nomination d'un nouveau directeur exécutif de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)

Décision du Parlement européen du 9 mars 2016 sur la proposition de nomination du directeur exécutif de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) (C8-0023/2016 – 2016/0902(NLE))

(Approbation)

Le Parlement européen,

- vu la proposition du conseil des autorités de surveillance de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) du 3 février 2016 pour la nomination du directeur exécutif de l'AEAPP pour un mandat de cinq ans (C8-0023/2016),
 - vu l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1094/2010 du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 instituant une Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles), modifiant la décision n° 716/2009/CE et abrogeant la décision 2009/79/CE de la Commission¹,
 - vu son règlement,
 - vu le rapport de la commission des affaires économiques et monétaires (A8-0045/2016),
- A. considérant que le mandat du directeur exécutif actuel de l'AEAPP arrive à échéance le 31 mars 2016;
- B. considérant que, le 28 janvier 2016, le conseil des autorités de surveillance de l'AEAPP a proposé, dans le cadre d'une procédure de sélection ouverte, de nommer Fausto Parente en tant que directeur exécutif pour un mandat de cinq ans, conformément à l'article 51, paragraphes 2 et 3, du règlement (UE) n° 1094/2010;
- C. considérant que, le 23 février 2016, la commission des affaires économiques et monétaires a procédé à une audition de Fausto Parente, au cours de laquelle celui-ci a

¹ JO L 331 du 15.12.2010, p. 48.

fait une déclaration liminaire, puis a répondu aux questions posées par les membres de la commission;

1. approuve la nomination de Fausto Parente en tant que directeur exécutif de l'AEAPP;
2. charge son Président de transmettre la présente décision au Conseil, à la Commission, à l'AEAPP et aux gouvernements des États membres.